



Harcèlement moral sur lieu de travail

Par **SMESSMER**, le **19/02/2009** à **22:27**

Bonjour,

Je suis victime d'harcèlement moral sur mon lieu de travail. J'ai contacté le Tribunal de Grande Instance de Rennes qui m'a conseillé de porter plainte contre le représentant de mon entreprise en adressant une lettre à Monsieur le Procureur de la République. Etant actuellement en arrêt maladie, je pensais d'abord adresser à mon employeur un courrier de démission lui demandant des dommages et intérêts pour le préjudice subi avant d'arriver à ce recours.

Que me conseillez-vous ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Sylvie